

**France  
Soir**  
0,90 €  
N° 19756  
JEUDI 27 MARS 2008

**ÉPARGNE** / Polémique autour d'un placement

## La très mauvaise surprise Doubl'Ô

L'AFub (Association française des usagers des banques) a déjà reçu 550 plaintes au sujet de Doubl'Ô, et ce n'est peut-être pas fini. En effet, ils sont 200.000 à avoir souscrit à ce placement qui leur promettait de doubler en six ans leur capital. Au final, il n'en est rien.

# “Il faut éteindre l'incendie”

■ M.-E. W.-J.

**Serge Maître, secrétaire général de l'AFUB revient sur les problèmes rencontrés par les clients ayant souscrit à Doubl'Ô. Il explique les démarches à suivre.**

**Que doivent faire les clients qui ont souscrit à Doubl'Ô ?**

On leur conseille de prendre contact avec le directeur général de la Caisse d'épargne de leur région. S'ils n'ont pas de réponse, il faut qu'ils contactent Jean-Pierre Thiolon, le médiateur. Nous souhaitons convaincre la Caisse d'épargne d'écouter et de réagir. L'indemnisation demandée est égale au taux

du livret A. Certains sont satisfaits, d'autres ayant emprunté (crédit immobilier) ne s'en satisfont pas. Il faut éteindre l'incendie, l'AFUB souhaite que la Caisse d'épargne règle son problème avec ses clients en faisant preuve de bonne foi.

**Combien de plaintes avez-vous reçu ?**

Les plaintes sont regroupées au fur et à mesure et se-

ront envoyées à l'AMF (Autorité des marchés financiers) et la DGCCRF (Direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes). 550 plaintes sont officielles, mais 200.000 personnes ont souscrit à Doubl'Ô. La Caisse d'épargne des Pays de la Loire a d'ores et déjà proposé à ses clients une indemnisation égale au taux du livret A, celle du Nord, a refusé. Ce sont des personnes à la veille de la retraite le plus souvent, la moyenne d'âge est 63 ans.

**Pourquoi ce problème s'est-il produit ?**

Tous les deux-trois ans, le

monde de la petite épargne est touché par une affaire comme celle-ci. Les clients n'ont plus confiance, ils ont peur de l'arnaque. Le fait qu'il y ait un problème aujourd'hui est une évidence : c'est un produit maison et il y a un conflit d'intérêts, le banquier est aussi conseiller, il a deux casquettes. Il est important de préciser qu'il n'y a pas de problème de personnel car dans la note interne, il est écrit « doublement du capital sans plafonnement de la performance à la hausse des actions ».

[www.afub.org](http://www.afub.org)